072-217201342-20240111-20240111_D0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 11 janvier 2024

Nombre de membres :			
En exercice	14		
Présents	9		
Votants	9		
Pouvoirs	0		

Date de convocation : 5 janvier 2024 Date d'affichage : 5 janvier 2024

Le onze janvier deux mil vingt-quatre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Monique GAULTIER; Dominique MANCEAU; Loïc GUILLOT; Françoise WEINEL; Éric DEBEFFE; Laurent MALEVAL; Florence DEBRUYNE; Aurélien HERISSON; Laetitia MOREAU

<u>Absents excusés</u>: Sébastien BOUZINARD; Alain RESPLANDY-BERNARD; Benoît COUTANT; Virginie MOREAU; Mathieu GAULTIER

Pouvoirs:

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20240111 D0001

Objet : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	9

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, Pour Extrait Certifié Conforme Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **12/01/2024** Publication par voie électronique le **12/01/2024**

Le Maire,

Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU